



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 4 avril 2018 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, monsieur le conseiller Cédric Tessier et mesdames les conseillères Renée Amyot et Nathalie Lemieux formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2018-193

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –  
RUE FORTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT –  
CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Fortier, dossier RS-17-243, comme illustré au plan numéro CRO-18-051 du 2 février 2018.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Fortier	Ouest	À partir de la rue Sherbrooke sur une distance de 20 m vers le sud	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-051 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-194

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –  
RUES VICTOR-BEAUDRY ET ARTHUR-QUESNEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE  
DESCHÊNES - MIKE DUGGAN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Victor-Beaudry et Arthur-Quesnel, dossier RS-17-235, comme illustré au plan numéro CRO-18-140 du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Installer une zone de stationnement interdit :

<b><u>Rues</u></b>	<b><u>Côtés</u></b>	<b><u>Endroits</u></b>	<b><u>En vigueur</u></b>
Victor-Beaudry	Ouest	À partir du chemin d'Aylmer, sur une distance de 27 m vers le sud	En tout temps
Victor-Beaudry	Est	Entre le chemin d'Aylmer et la rue Arthur-Quesnel	En tout temps
Victor-Beaudry	Est	À partir de la rue Arthur-Quesnel, sur une distance de 39 m vers le sud	7 h à 17 h lundi au vendredi
Arthur-Quesnel	Sud	À partir de la rue Lionel-Renaud, sur une distance de 103 m vers l'est	7 h à 17 h lundi au vendredi
Arthur-Quesnel	Nord	À partir de la rue Victor-Beaudry, sur une distance de 15 m vers l'est	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-140 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-195

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –  
RUE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE (MAISON DU CITOYEN) - DISTRICT  
ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Notre-Dame-de-l'Île (Maison du citoyen), dossier RS-18-52, comme illustré au plan numéro CRO-18-094 du 1<sup>er</sup> mars 2018.

Installer des espaces de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Notre-Dame-de-l'Île	Est	Deux espaces de stationnement réservé pour véhicules électriques dans le tunnel du stationnement souterrain de la Maison du citoyen	En tout temps Excepté véhicules électriques Réservé pour recharge 1 h 30 maximum

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-18-094 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2018-196

**AUTORISER HYDRO-QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la société Hydro-Québec doit reconstruire deux puits d'accès sur le boulevard Alexandre-Taché entre les rues Millar et Hadley;

**CONSIDÉRANT QUE** la société Hydro-Québec doit réaliser ses travaux avant les travaux de réfection des services municipaux de la Ville de Gatineau qui sont prévus à la fin du mois de juin 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** des événements sportifs d'envergure sont prévus sur le boulevard Alexandre-Taché à la fin du mois de mai et au début du mois de juin 2018 (Marathon d'Ottawa et Grand prix cycliste de Gatineau);

**CONSIDÉRANT QUE** les puits d'accès se trouvent dans les voies sud et du centre de la chaussée sur le boulevard Alexandre-Taché;

**CONSIDÉRANT QU'**à cet endroit, le boulevard Alexandre-Taché comporte une voie de circulation automobile dans chaque direction et une voie en alternance au centre, selon la pointe de la circulation;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des dégagements nécessaires pour la sécurité du public et des travailleurs, deux voies de circulation sur trois devront être complètement fermées à la circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** le boulevard Alexandre-Taché est une artère à très fort débit de circulation;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons techniques et d'échéancier, la circulation en direction ouest devra être redirigée vers la rue Hadley;

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation des véhicules lourds sera redirigée vers la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de transport de l'Outaouais a été informée de ces entraves;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux devraient se faire sur un horaire prolongé de 10 heures par jour pendant environ 10 semaines et que l'entrave associée sera en place 24 heures sur 24 avec une faible possibilité d'effectuer des travaux de nuit ou de fin de semaine selon l'avancement dans l'échéancier;

**CONSIDÉRANT QU'**en cas de besoin, Hydro-Québec se mobilisera la nuit, et qu'en vertu de l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau, les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise la société Hydro-Québec à entraver deux voies de circulation pendant la réalisation des travaux de reconstruction des puits d'accès sur le boulevard Alexandre-Taché entre les rues Millar et Hadley pendant environ 10 semaines, soit du 19 mars au 25 mai 2018 approximativement;
- autorise la société Hydro-Québec à travailler de nuit en cas de besoin;
- autorise la société Hydro-Québec à faire dévier la circulation en direction ouest par la rue Hadley;
- autorise la société Hydro-Québec à faire dévier la circulation des véhicules lourds par la rue Montcalm et le boulevard Saint-Joseph;
- exige que la société Hydro-Québec remette les lieux en bon état après la réalisation des travaux;
- demande à la société Hydro-Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, et ce, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

**CE-2018-197**

### **AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CIMA+ S.E.N.C. - PROJET SAINT-JOSEPH, ENTRE LA RUE DUMAS ET LE BOULEVARD MONTCLAIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-339 du 26 avril 2017, adjugeait un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le projet de services municipaux et réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair pour un montant total approximatif de 290 467,09 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 9 951,09 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 146978 et 152320;

**CONSIDÉRANT QUE** des activités d'hydro-excavation et de caractérisation environnementale supplémentaires sont nécessaires pour assurer une gestion de risque appropriée dans le cadre d'un projet majeur comme le projet du boulevard Saint-Joseph;

**CONSIDÉRANT** QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande l'approbation des services supplémentaire pour les honoraires professionnels de la firme CIMA+ S.E.N.C. pour un montant de 33 926,82 \$ incluant les taxes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 146978 et 152320 d'un montant total de 9 951,09 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de relevés d'arpentage supplémentaires;
- approuve le montant de 33 926,82 \$ incluant les taxes, pour des honoraires professionnels supplémentaires rémunérés selon la méthode horaire à la firme CIMA+ S.E.N.C. dans le cadre du projet de Services municipaux et réaménagement du boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair.

Le coût total du contrat représente un montant de 334 345,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16001-029-16396	30 979,71 \$	Fonds dédiés aux infrastructures - 16-3118 - Honoraires professionnels – Boulevard Saint-Joseph, entre la rue Dumas et le boulevard Montclair
04-13493	1 475,40 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 471,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

**CE-2018-198**

**SOUSSION 2017 SP 293 - SERVICE DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATIONS DES TOURS D'EAU - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Alpha Combustion, 435, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A5, pour le service de nettoyage et de réparations des tours d'eau, pour un montant approximatif pour quatre ans de 236 057,44 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 1<sup>er</sup> mars 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera le 13 avril 2018 et se terminera le 12 avril 2022 avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année. Après la première année du contrat, les prix seront révisés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2019 à 2023 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71262-532-16397	3 724,55 \$	Aréna Cholette (Hull) - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-71260-532-16398	4 099,35 \$	Centre Robert-Guertin (Hull) - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-71334-532-16399	5 906,31 \$	Centre sportif - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-21930-532-16400	4 182,80 \$	(Gatineau) - Sécurité publique - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-71265-532-16401	4 590,62 \$	Aréna Stade-Pierre-Lafontaine (Gatineau) - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-71264-532-16402	3 735,42 \$	Aréna Baribeau (Gatineau) - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-71267-532-16403	3 748,09 \$	Aréna Campeau (Gatineau) - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-71268-532-16404	3 768,01 \$	Centre sportif Robert-Rochon (Masson-Angers) - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
02-71263-532-16405	3 728,18 \$	Aréna Jean-Paul Sabourin (Hull) - Entretien d'édifice – Entretien des édifices
04-13493	1 817,85 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 500,69 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-199

**SOUSSION 2017 SP 294 - RÉFECTION ET ENTRETIEN D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme DR Maintenance Solution inc., 683, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A7, pour les travaux de réfection et d'entretien d'aménagements paysagers sur le boulevard des Allumettières, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 288 768,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 janvier 2018, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-39420-521-16406	263 683,98 \$	Recouvrables de tiers - Autres travaux – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	12 557,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 526,48 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-43991	263 683,98 \$		Recouvrables de tiers - Autres travaux - Taxable
02-39420-521		263 683,98 \$	Recouvrables de tiers - Autres travaux – Entretien et réparation - Infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

**CE-2018-200**      **RAPPORT DES RÉDUCTIONS ACCORDÉES AUX ORGANISMES POUR LES COÛTS DE LOCATION DE SALLES À LA MAISON DU CITOYEN DE JUILLET À DÉCEMBRE 2017**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le rapport des réductions aux organismes pour les coûts de location de salles à la Maison du citoyen, et ce, pour les mois de juillet à décembre 2017.

Adoptée

**CE-2018-201**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-10 POUR UN MONTANT TOTAL DE 339 175,07 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 15 MARS 2018**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-10 d'un montant de 339 175,07 \$ pour la période du 8 au 15 mars 2018.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

**CE-2018-202**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 10**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 9 ainsi que la liste des embauches numéro 10 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	15 640,01 \$	12 au 16 mars 2018
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	601 899,49 \$	12 au 16 mars 2018
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	7 003,40 \$	12 au 16 mars 2018
Liste des embauches numéro 10	Embauche du personnel temporaire	278 688,88 \$	4 au 10 mars 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-203

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 10 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 12 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 11**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 10, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 12, la liste des réquisitions numéro 10 ainsi que la liste des embauches numéro 11 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 10	Pièces de comptes à payer	43 375,57 \$	19 au 23 mars 2018
Liste PD numéro 12	Pièces de comptes à payer	571 764,41 \$	19 au 23 mars 2018
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	4 711,62 \$	19 au 23 mars 2018
Liste des embauches numéro 11	Embauche du personnel temporaire	246 142,74 \$	11 au 17 mars 2018

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

CE-2018-204

**AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE ISABELLE N. MIRON, VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE À PARTICIPER AU 31<sup>E</sup> COLLOQUE DU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE DU 6 AU 8 JUIN 2018 À SEPT-ÎLES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Isabelle N. Miron, vice-présidente de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine à participer au 31<sup>e</sup> colloque du réseau Les Arts et la Ville du 6 au 8 juin 2018 à Sept-Îles.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 454,15 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue De Salaberry, bureau 124, Québec, Québec, G1R 2T9, pour couvrir les frais d'inscription sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les dépenses à cette fin, d'un montant maximal de 2 325,85 \$ sur présentation des pièces justificatives préparées par le Service des loisirs, des arts, de la culture et des lettres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-72135-311-16395	2 538,50 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques
04-13493	120,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	120,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Dépôt de la liste des subventions du budget discrétionnaire des membres du conseil selon la délégation de pouvoir du comité exécutif – Période du mois de février 2018

**CE-2018-205**

#### **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE MADAME LA CONSEILLÈRE NATHALIE LEMIEUX À LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Nathalie Lemieux à siéger aux réunions de la Commission de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de l'Union des municipalités du Québec et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 - Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 mars 2018.

Adoptée

---

**GILLES CARPENTIER**  
Conseiller et vice-président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif